LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- **ÉTAPE 1 L'enseignement de défense** (classes de 3ème et 1ère).
- **ÉTAPE 2 Le recensement** à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- **ÉTAPE 3 La JDC (journée de défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.
- **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP, etc.).

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.